

Brèves de Normandie N°34 (Juillet 2004)

Paris Normandie 26-27 Juin 2004.

Spéciales : REGION NORMANDIE.

« Les NORMANDS veulent la REUNIFICATION »

« Invitée surprise du programme de tous les candidats aux dernières élections régionales, l'idée de la réunification de la Normandie est en passe de s'imposer comme un grand dessein.

De ces visions, de ces mises en perspective, qui manquent tant aux populations en ces temps incertains où la mondialisation submerge tout ».

Il y a aussi certainement le désir de se trouver dans un environnement social et géographique à échelle humaine, la région devenant un repère identitaire beaucoup plus préhensible qu'un pays qui se délite dans un ensemble plus important, telle l'Union Européenne à 25 Etats ou les organisations internationales extra européennes .

De plus une région aussi mythique, connue universellement, unique et riche de potentialité que la NORMANDIE permet non seulement de retrouver ses racines mais également de s' enraciner dans la nouvelle région sur le sol de laquelle on vit.

La Normandie est un région de métissage qui accueille toutes celles et ceux qui veulent y vivre sans tenter de leur imposer directement ou indirectement une identité locale dominante, assise sur un prétendu droit du sol ou du sang complètement dépassé teinté de relents de nationalisme.

« L'union fait la force ».

.....

« 69,7% d'entre eux (les Normand.e.s) sont désormais favorables à cette réunification des deux régions, Haute et Basse-Normandie »

Cette proportion est plus élevée en Haute-Normandie (75,5%) qu'en Basse-Normandie (62,5%).

Ce sont les jeunes qui se disent les plus favorables à la réunification : (77,5% des 18-24 ans et 73% des étudiants et élèves).

Extraordinaire prescience de la jeunesse, sans éducation, sans enseignement sur la région dans laquelle elle vit, elle sait intuitivement que l'avenir, Son Avenir, est dans l'UNION, dans sa reconnaissance en une région connue, aimée du monde entier.

Quelles responsabilités, nous autres adultes, parents, nous devons assumer à l'égard de jeunes que nous sommes incapables de retenir dans des formations de bon niveau (voir les résultats au Bac et les classements « qualité » des lycées), notamment Universitaires diverses et multiples, dans des emplois qu'ils sont obligés de chercher ailleurs du fait de la carence en la matière des pouvoirs publics à organiser une région Normande socialement et économiquement prospère, dynamique et attractive. qui leur assurera joie de vivre et épanouissement.

Notre faute est encore beaucoup plus lourde de ne vouloir, savoir, pouvoir offrir à nos jeunes un véritable projet de développement social, économique et culturel, voire un but enthousiasmant, un idéal de vie en Normandie, en un mot un travail gratifiant et enrichissant.

Sur la question de la méthode à adopter quant à la réunification, 55% optent pour le référendum contre 37,1 % par décision des deux conseils régionaux. Seulement 5,7% par décision du gouvernement.

Est-ce étonnant ?

Depuis la dernière guerre on peut considérer que c'est le pouvoir réglementaire, par des ordonnances ou décrets qui a organisé les prémices de la régionalisation, donc les découpages présents, donc la division de la Normandie, famille unie pendant près de onze siècles sans discontinuer, actuellement autoritairement et arbitrairement divisée.

Il s'agit donc d'une décision purement administrative prise sans aucune concertation même pas de la population Normande. L'Etat, en République, est Souverain ! Quant aux fondements de cette division, à sa raison objective, à l'intérêt de la population Normande si vous les connaissiez vous me rendriez un fier service en me les apprenant!

J'attends toujours de ceux qui jouissent de la désunion qu'ils me listent ses avantages et justifications pour le peuple de Normandie, pour les citoyen.ne.s normand.e.s.

En 1972, le ministre de l'intérieur indique : la fonction de la région n'est pas l'administration du territoire, c'est son animation sur le plan économique et social et plus particulièrement en ce qui concerne les équipements collectifs »

Dans la foulée une loi du 5 Juillet 1972 instituait trois organes : le conseil régional, le comité économique et social, le préfet de région. Les membres étaient soient des politiques, des administratifs ou des représentants d'organismes divers désignés par le Préfet.

En aucun cas le peuple n'est consulté.

Le groupe socialiste et les radicaux de gauche de l'Assemblée Nationale critiquent ce projet de 1972 et proposent un texte en 1973 qui aboutira à sa réforme par la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

L'article 1^{er} stipule : « les ...régions s'administrent librement par des conseils élus ».

Le texte de loi de Janvier 1983 sur le transfert des compétences indique que les collectivités «constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de sa diversité ».

Actuellement ce sont ces lois qui organisent le fonctionnement des deux régions administratives normandes.

UN projet de loi a été déposé :
sur le bureau de l'Assemblée Nationale sous la référence :

No 1715

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 juin 1999.

PROPOSITION DE LOI

tendant à la réunification de la Normandie.

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Exposé des motifs à lire sur le site : www.normandie.asso.fr.....

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Dans un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi, un projet de regroupement de la région de la Basse-Normandie et de la région de la Haute-Normandie sera soumis par le Gouvernement à l'approbation des conseils régionaux intéressés.

Conformément à l'article L. 4123-1 du code général des collectivités territoriales, le projet de regroupement devra être accompagné de l'avis favorable, exprimé par une majorité qualifiée constituée de la moitié des conseils généraux représentant les deux tiers de la population de la nouvelle région ou des deux tiers des conseils généraux représentant la moitié de la population.

Le regroupement sera prononcé par décret en conseil d'Etat.

Article 2

La réunification sera effective lors du prochain renouvellement des assemblées régionales.

N°1715. - PROPOSITION DE LOI de M. Hervé MORIN tendant à la réunification de la Normandie (*renvoyée à la commission des lois*).

Ce qu'une loi a détruit une autre loi peut le RECONSTRUIRE.

Les politiques et administratifs ont détruit d'un trait de plume La NORMANDIE, sans concertation du peuple ! Pour reconstruire, ce qu'ils ont détruit sans la volonté du peuple Normand, ils ont créé «une usine à gaz » législative et administrative.

IL est de leur obligation de remettre en place la même procédure employée lors de la destruction afin de RECONSTRUIRE.

LA LOI : un point c'est tout !

Article 1 er :

La NORMANDIE est UNE et INDIVISIBLE.

Elle constituera UNE région administrative

Article 2

Le regroupement sera prononcé par décret en conseil d'Etat dans les trois mois du vote de la présente loi. La réunification sera effective un an après.

Députés, Sénateurs :VOTEZ LA REUNIFICATION de la NORMANDIE immédiatement et utilisons utilement: temps, énergie, argent à construire la NORMANDIE de DEMAIN

Le journal pose la question de savoir si les sondés estiment la réunification de la Normandie importante ou peu importante ?

Les réponses sont partagées à 45 %.

Que pouvait-on attendre d'autre ?

Les Présidents des Conseils Régionaux MMrs Garrec et Le Vern n'ont eu de cesse pendant leurs mandatures de dénigrer voire tourner en dérision celles et ceux qui voulaient construire la Normandie de Demain, multipliant les menaces, la désinformation, le mépris voire la fausse information du genre : si la Normandie est réunifiée il n'y aura plus de CHU à Caen.

Cela laisse inévitablement des séquelles, ou bien : la r.a. haute Normandie est très endettée, ce sont les bas-normands qui vont boucher les trous, la capitale

sera à Rouen sans compter les menaces de suppression des subventions, mais ces médiocrités politiques ne sont rien par rapport à l'absence de projet social, économique, évolutif et dynamique qui pourrait être construit pour l'avenir à partir d'une grande région qui aurait retrouvé attractivité, dynamisme, puissance sociale et économique pour relever les défis européens et mondiaux de demain.

Eclairer la population par la connaissance et l'information est le devoir premier du politique et de l'administratif.

Il ne faut pas recommencer «Maastricht » !

Qui a lu le traité du même nom avant de voter ? Quel.le. citoyen.ne. était éclairé avant de voter ?

La NORMANDIE est une construction : il faut donner et diffuser les plans avant de publier les bans du remariage administratif de la r.a.basse-NORMANDIE et de la r.a.haute-NORMANDIE et surtout avant de se mettre à l'ouvrage ; alors seulement les Normand.e.s comprendront l'immense intérêt pour tous et l'importance vitale pour l'emploi et l'économie de construire la NORMANDIE de demain, la cinquième région de France et l'une des plus lisibles et mythiques d'Europe, voire du Monde.

La question dernière concernait la capitale.

Caen 19,9%.

Rouen 17,8%

Panachage (un établissement dans chaque ville) 48,3%.

La Capitale n'est pas un problème capital !

Cette question a des relents de jacobinisme et de nationalisme !

Les Normand.e.s sont futé.e.s, ils renvoient dos à dos celles et ceux qui ont agités le problème de la capitale comme étant insoluble et dirimant pour la réunification.

Le peuple sondé leur fait un pied de nez.

Soit le panachage, soit Normandie-Métropole, soit des capitales thématiques (par exemple pour les administrations et représentations régionales: un partage entre Caen et Rouen, pour le maritime: Cherbourg, pour les transports et la logistique Le Havre, pour l'agriculture : Alençon, pour le tourisme : Saint-Lô etc...) dans chaque chef lieu de département.

A l'heure de l'Internet la distance n'est plus un problème !

Bien au contraire, se rencontrer dans divers lieux de Normandie est un enrichissement collectif, une meilleure façon de faire connaissance les uns et les autres, un meilleur respect des diversités, c'est un acte social et solidaire fort.

Normandes,

Normands,

Exigez l'Union tout de suite !

CONSTRUISONS ENSEMBLE LA NORMANDIE DE DEMAIN !

ET..... nous ferons une gigantesque Fête, celles des Normand.e.s et de la NORMANDIE.

Daniel Lemoine